# Diagnostic mobilité

## Communauté de Communes du Bouchardais

**Sommaire**

I. L'introduction ..... 4

II. La présentation du territoire ..... 4

A. La population ..... 6

B. Les caractéristiques de l'emploi ..... 8

1. Le tissu économique ..... 8

2. L'activité des 15 – 64 ans ..... 9

3. Le bilan pour la mobilité ..... 9

C. La motorisation du territoire ..... 9

D. L'aménagement du territoire ..... 10

III. La demande de déplacement ..... 11

A. Les flux domiciles-travails ..... 11

B. Les autre pôles générateurs de flux ..... 13

1. Les zones d'activités ..... 13

2. Le tourisme ..... 13

3. Les lieux liés à la santé et au social ..... 13

4. Les lieux à la pratique d'une activité sportive ou culturelle ..... 14

IV. L'offre de déplacement ..... 15

A. Les infrastructures routières ..... 15

B. Les transports en communs ..... 16

1. Les Trains Express Régionaux ..... 16

2. Les bus ..... 16

3. Le Transport à la Demande (TAD) ..... 20

C. La location de véhicules ..... 20

D. Les transports doux ..... 20

E. Le covoiturage ..... 20

F. L'inter modalité ..... 21

G. Les transports sociaux ..... 24

1. Le Taxi social ..... 24
2. La location sociale de véhicules ..... 24
3. La vente sociale de véhicules ..... 25
4. La formation à la mobilité ..... 26
H. Les entreprise de transports (autocars) ..... 26
I. L'information ..... 26
1. L'information sur internet ..... 26
2. Les autres lieux d'information ..... 27
J. Le bilan pour la mobilité ..... 27
V. Synthèse et enjeux ..... 29
A. Les acteurs de la mobilité sur le territoire ..... 29
B. L'adéquation de l'offre et de la demande ..... 30
C. Les enjeux pour le territoire ..... 31

# I. L'introduction

La mobilité est une composante importante dans le quotidien des personnes car elle leur permet l'accès aux services, à l'emploi, aux loisirs, etc. Les besoins en mobilité sont spécifiques à chaque public : les jeunes, les personnes âgées, les actifs, chacun n'aura ni les mêmes déplacements ni les mêmes contraintes.

En milieu rural la mobilité se heurte à de nombreux freins, tel que l'habitat dispersé, la concentration des services dans les centres bourgs, le faible tissu économique, augmentant les distances à parcourir.

De plus l'absence de transport en communs aussi performant que dans les grandes agglomérations, en termes d'horaires de de temps de trajet, renforce la dépendance des personnes à la voiture individuelle.

Cependant, cette dépendance entraine des effets très négatifs, tel que l'exclusion des ménages sans moyen de locomotion, le risque de précarisation de certains ménages ayant des coûts importants (et qui ne cessent d'augmenter) liés à l'utilisation de la voiture, une contribution importante aux pollutions dues aux automobilistes.

La mobilité peut donc être vue comme une condition pour le développement des territoires, en termes d'attractivité ou même de maintien de la population, permettant l'accès aux services à tous.

Des solutions existent, mises en place par les différents acteurs du territoire : Conseil régional, Conseil général, collectivités, associations… mais elles sont soit peu adaptées au contexte local et aux besoins des populations locales ; soit mal connues par les acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations, etc.). La réalisation d'un diagnostic est nécessaire afin de bien connaitre l'état actuel et d'identifier des actions pertinentes à mener en faveur de la mobilité.

La communauté de communes du Bouchardais (CCB) s'investit des questions de mobilité sur son territoire avec l'appui du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

C'est dans ce contexte qu'un diagnostic mobilité à l'échelle de la communauté de communes est réalisé. Il a pour objectif de faire un état des lieux de l'offre existante et vérifier son adéquation avec la demande en déplacements de la population. En fonction des écarts observés entre l'offre et la demande, des enjeux pour le territoire seront identifiées, permettant de travailler sur des pistes d'actions adaptées au Bouchardais.

# II. La présentation du territoire

La communauté de communes du Bouchardais se situe dans le sud-ouest de l'Indre-et-Loire (37) en région Centre. Elle appartient au Pays du Chinonais et est situées dans le périmètre du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

On compte trois agglomérations étant à équidistance du centre de la communauté de communes (l'Île Bouchard) : celle de **Tours** à 44,1 km soit environ 40 minutes, de **Saumur** à 47,1 km soit environ 48 minutes et de **Châtellerault** 48,7 km soit environ 39 minutes (distances et temps calculés avec l'outil itinéraire de Google map, pour un trajet en voiture). On peut également noter la proximité de **Chinon** (15,8km soit environ 17 minutes), l'une des deux sous-préfectures de l'Indre-et-Loire.

La communauté de communes du bouchardais est constituée de 15 communes et regroupe environ 7400 habitants sur 23 648 hectares

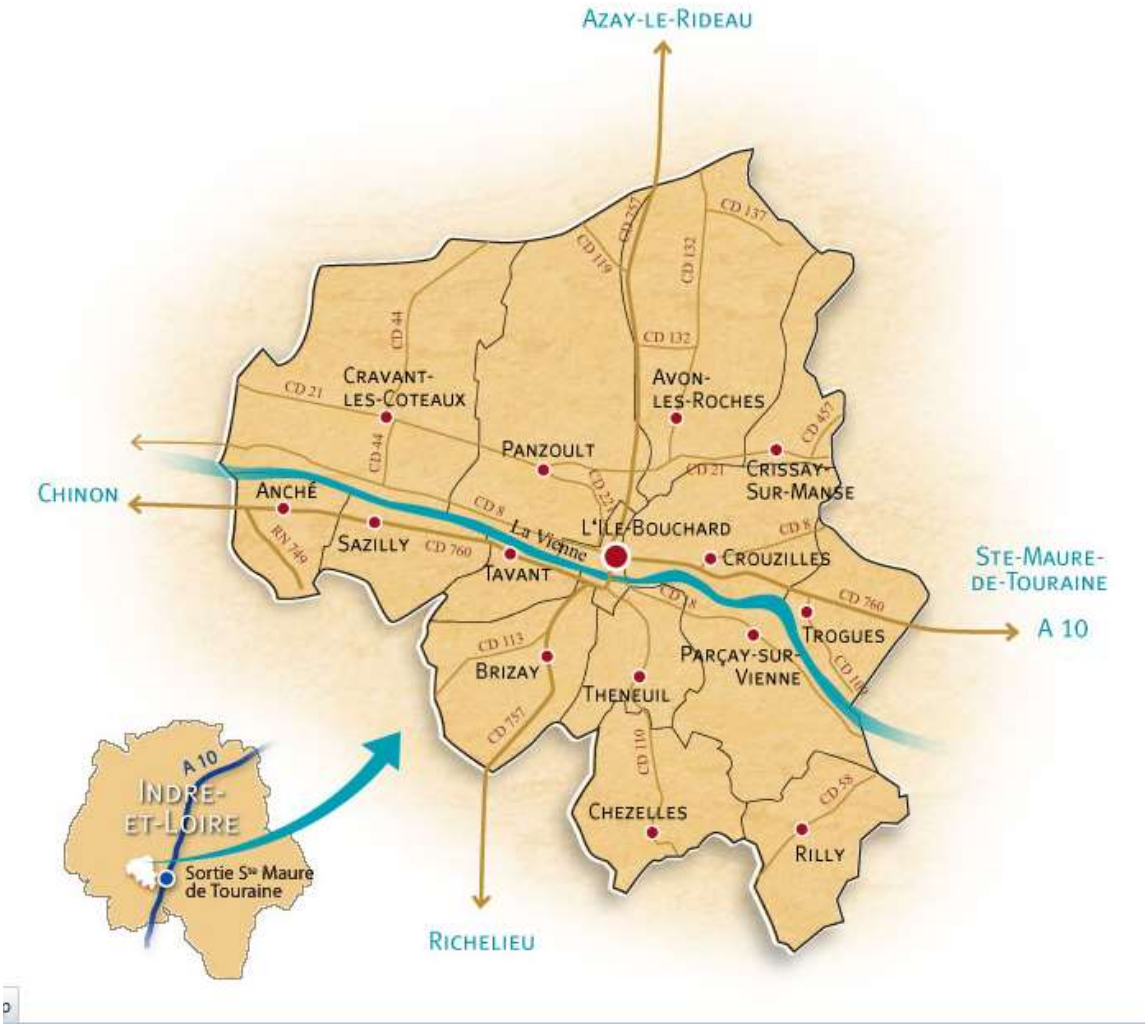


**Figure 1: Le territoire de la communauté de communes du Bouchardais, source : [http://www.cc-bouchardais.fr/fr/carte_ccb.php](http://www.cc-bouchardais.fr/fr/carte_ccb.php)**

La commune de l'Île Bouchard est centrale sur le territoire et est limitrophe avec six communes de la CCB.

La communauté de communes est traversée d'Est en Ouest par la Vienne, qui y a formé une large vallée. Elle cause un obstacle naturel à la mobilité entre les communes au nord et celle au sud. On a la présence de coteaux et de plateaux sur le territoire, mais dans l'ensemble la topographie y reste assez douce.

## A. La population

**Tableau 1 : Population et densité des Communes de la Communauté de Communes du Bouchardais, source : INSEE**

| Ville | Nombre d'habitants (recensement 2008) | Surface | Densité (hab/km²) |
|---|---|---|---|
| **Anché** | 431 | 799 | 53.9 |
| **Avon-les-Roches** | 549 | 3 329 | 16,5 |
| **Brizay** | 339 | 1 427 | 23,8 |
| **Chézelles** | 137 | 1 517 | 9 |
| **Cravant-les-coteaux** | 723 | 3 821 | 18,9 |
| **Crissay-sur-Manse** | 118 | 750 | 15,7 |
| **Crouzilles** | 567 | 1 515 | 39 |
| **L'Île Bouchard** | 1721 | 348 | 494,5 |
| **Panzoult** | 568 | 3 461 | 16,4 |
| **Parçay-sur-Viennes** | 655 | 1 874 | 35 |
| **Rilly-sur-Viennes** | 465 | 1 310 | 35,5 |
| **Sazilly** | 254 | 1 057 | 24 |
| **Tavant** | 262 | 522 | 50,2 |
| **Theneuil** | 314 | 980 | 32 |
| **Trogues** | 335 | 938 | 35,7 |
| **CCB** | 7 438 | 23 648 | 31,5 |

***Insertion d'une carte avec habitants et densité***

On a donc une densité d'environ 31,5 habitants par kilomètre carré, soit **une densité très faible** (en France métropolitaine en moyenne 117 hab/km²). Mais avec une **forte hétérogénéité** entre l'Île Bouchard et les autres communes.

**Tableau 2 : Evolution de la population de la CCB, source : INSEE**

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2010 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Population** | 7383 | 6877 | 6779 | 7040 | 7007 | 7438 |
| **Densité moyenne (hab/km²)** | 31.3 | 29.2 | 28.7 | 29.8 | 29.7 | 31.5 |

Après un déclin dans les années 90, le territoire de la communauté de communes gagne en habitants, on a une croissance moyenne de 0,6% par an entre 1999 et 2010. Cette augmentation s'observe dans toutes les communes de la communauté de communes excepté trois communes :

- Cravant-les-Côteaux
- Crissay-sur-Manse
- L'Île Bouchard.

Cette augmentation est due à l'arrivée de nouveaux habitants plutôt qu'au solde naturel, en moyenne se sont des familles qui se sont installées depuis 1999.

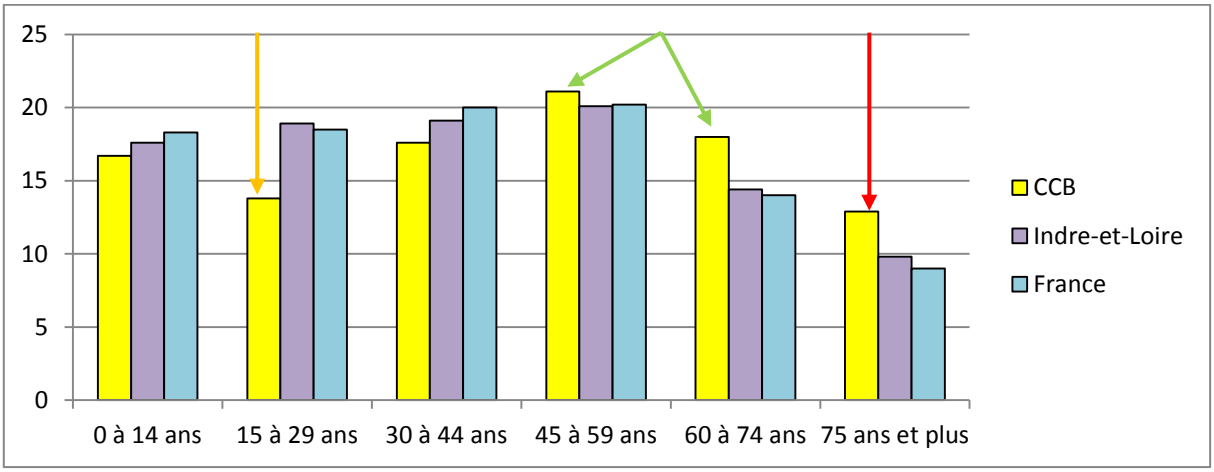


**Figure 2 : Répartition par âges des habitants dans la CCB en 2010, en Indre-et-Loire et en France, source : INSEE**

La répartition par âges des habitants nous montre une population assez âgée, avec une sous représentativité des tranches d'âges en dessous de 45 ans. De plus l'évolution de la population entre 1999 et 2010 nous indique que la tendance est à **l'augmentation des 45 – 59 ans et des 75 ans et plus**. Le nombre d'enfants est en légère augmentation mais celui **des jeunes** (15-29 ans), pour lesquels le territoire n'offre que **peu d'attractivité, a subi une grande diminution.**

Le nombre de ménage dans le Bouchardais est 3 279 en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 1,4% depuis 1999. Comme sur l'ensemble du territoire national, le nombre de ménages augmente plus vite que la population du fait de phénomènes sociologiques (vieillissement, décohabitation, éclatement des ménages, etc.)

De plus la taille des ménages diminue : 2,2 personnes par ménage en 2010, contre 2,4 en 1999. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,3.

En mettant de côté les retraités, représentant 36,8% de la population, les catégories socio-professionnelles les plus représentés sont **les employés et ouvriers** avec 31,9%. Les cadres, professions intellectuelles et les professions intermédiaires représente 13,6% de la population, ce qui est une augmentation de 4,2% par rapport en 1999. Avec l'arrivée des nouveaux habitants on assiste donc à

une **modification du profil social des habitants** par l'installation de catégories sociales exerçant des professions intermédiaires et supérieures.

Néanmoins le revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux imposables reste inférieur à ceux du département, de la région et du territoire national. De même les foyers fiscaux imposables sont moins nombreux sur le territoire du Bouchardais confirmant **un niveau de ressources modestes des ménages** de la CCB.

**Tableau 3 : Comparaison du revenu moyen des ménages, source : www.impôts.gouv.fr**

| Année 2012 | Revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux imposable | Parts des foyers fiscaux imposables |
|---|---|---|
| **CCB** | 32 519,70 | 51,5 |
| **Indre-et-Loire** | 34 589,30 | 58,3 |
| **Region Centre** | 33 789,50 | 58 |
| **France** | 36 829,80 | 56,2 |

| **Bilan pour la mobilité :** | |
|---|---|
| **Faiblesses** | **Forces** |
| Risque de « non maintien » de la population locale, si elle vient à subir des difficultés de mobilité. | Une ressource potentielle pour une mobilité solidaire chez les 45-74 ans. |
| Vieillissement de la population : Augmentation importante des 75 ans et plus, ayant des besoins en services de mobilité. | |
| Risque de précarité : équilibre financier délicat (lorsque coût des transports > 16% des revenus) | |

## B. Les caractéristiques de l'emploi

### 1. Le tissu économique

En 2010, on comptait 1 985 emplois sur le territoire de la communauté de communes, pour 2 939 actifs ayant un emploi. On a donc un indicateur de concentration de l'emploi de 67,6.

L'emploi se caractérise par un tissu artisanal diffus sur le territoire, et l'activité agricole.

L'emploi dans le secteur du commerce et de services à la personne se concentre sur la commune de l'Île Bouchard, avec notamment la zone d'activités Saint Lazare comptant environ 213 salariés dans 24 entreprises.

### 2. L'activité des 15 – 64 ans

Une grande majorité (65%) des 15 à 64 ans sont des actifs ayant un emploi, les chômeurs et autres inactifs représentes 14,3% de la population (14,3% en Indre-et-Loire, 14,8% en région Centre et 17,1% en France)

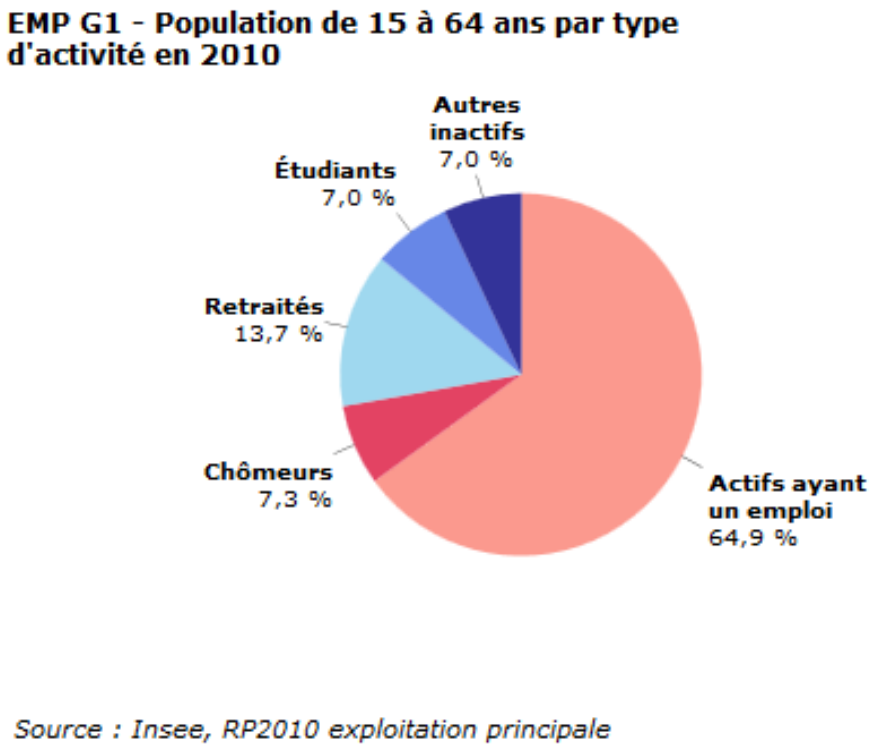


**Figure 3 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité sur la Communauté de Communes du Bouchardais, source : INSEE RP2010**

### 3. Le bilan pour la mobilité

| Faiblesses | Forces |
|---|---|
| Un tissu économique diffus dans le territoire>difficulté de mettre en œuvre un PDE (Plan de Déplacement Entreprise) | Une concentration de l'emploi à l'Ile Bouchard>ouvre des perceptives d'acheminements doux et/ou de covoiturage |

## C. La motorisation du territoire

En 2010, 89,5% des ménages possèdent au moins une voiture, 46,0% des ménages en possèdent deux voitures ou plus. En 2010 le territoire comptait au moins 5 878 voitures, contre 4 980 en 1999.

L'augmentation du nombre de véhicule sur le territoire n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre de ménage, mais à l'augmentation du taux de motorisation des ménages : en 1999, 39,4% des ménages possédaient au moins deux voitures contre 46% en 2010.

Néanmoins 10,5% des ménages n'ont pas de véhicule personnel et sont donc dépendant d'autres mobilités, les transports en communs par exemple.

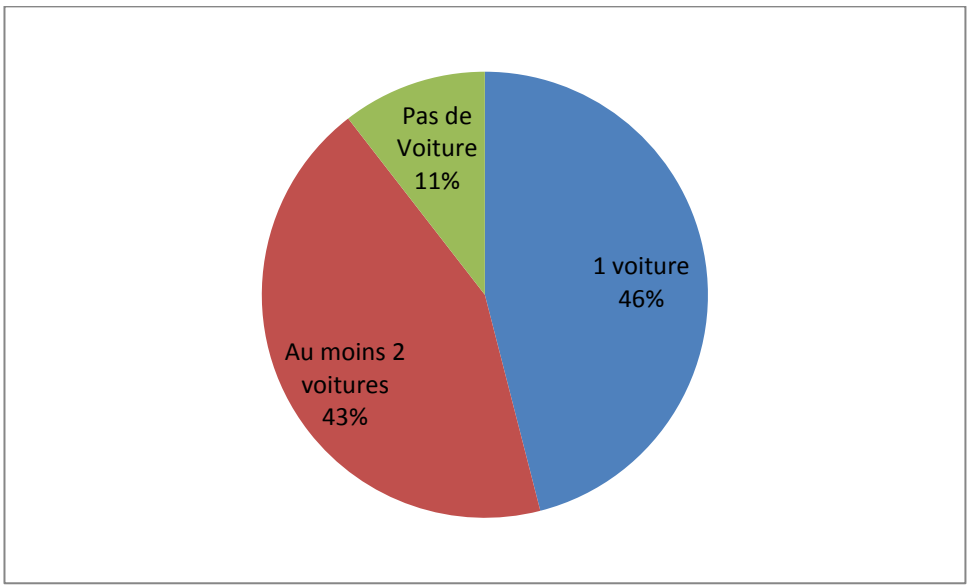


**Figure 4 : La motorisation des ménages du Bouchardais, source : INSEE**

| **Bilan pour la mobilité** | |
|---|---|
| **Faiblesses** | **Forces** |
| Le nombre de véhicule par ménage : une tendance à inverser. Demande une « révolution culturelle » | Une sous-utilisation de la capacité des véhicules sur le territoire : potentiel pour le covoiturage et l'auto-partage. |
| Les ménages sans véhicule>risque d'isolement. | |

## D. L'aménagement du territoire

Actuellement les cadres de l'aménagement du territoire sont donnés par le PLU intercommunal (Plan Local de l'Urbanisme). Le projet d'aménagement définit 3 axes :

- l'encouragement de l'arrivée de nouveaux habitants
- le développement d'un nouveau mode d'urbanisation limitant les lisières agri-urbaines
- la préservation des sites et des paysages.

La communauté de communes prévoit une révision du PLUi afin d'y intégrer les orientations du Grenelle II.

Un projet de SCOT (Schéma de COhérence Territorial) sur le Pays du chinonais est en cours. Le Pays élabore actuellement le cahier des charges destiné à choisir le bureau d'étude. Un SCOT contient un volet mobilité.

| Bilan pour la mobilité | |
|---|---|
| **Faiblesses** | **Forces** |
| Actuellement, pas d'action d'aménagement en faveur de la mobilité | Le PLUi permet d'anticiper le développement de la CCB, et les besoins en mobilité des habitants. |

# III. La demande de déplacement

## A. Les flux domiciles-travails

En 2010 l'indicateur de concentration de l'emploi de 67,6 emplois pour 100 actifs ayant un travail, et donc une sortie du territoire théorique par 34,2% des actifs ayant un emploi.

Concrètement seulement 24,5% de la population active travaille sur sa commune de résidence (contre 34,5% en France métropolitaine et 32,5% en Indre-et-Loire).

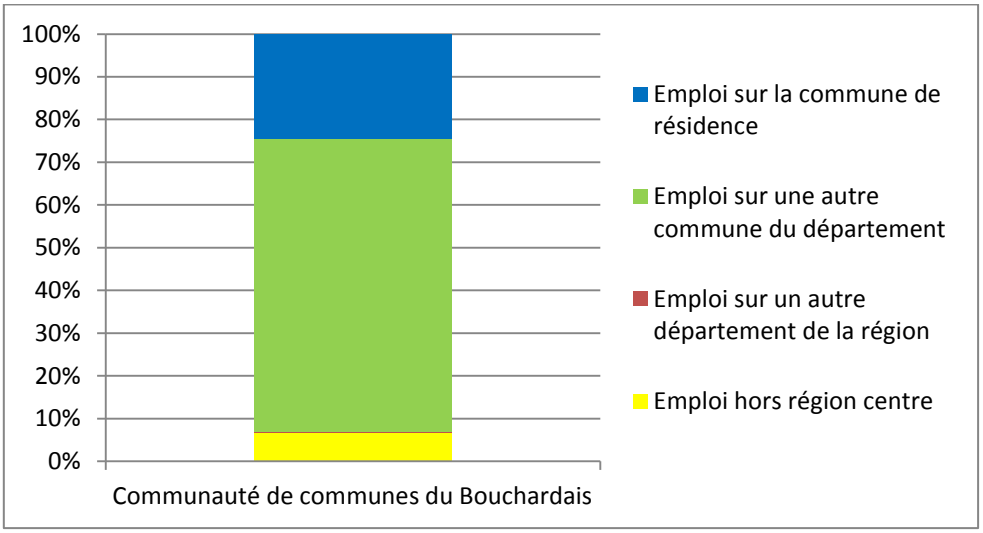


**Figure 5 : Répartition des actifs entre lieu de travail et lieu de résidence**

A l'échelle de la communauté de communes, c'est 41,1% des actifs occupés qui travaillent sur la communauté de communes, soit 1 161 personnes.

Les actifs occupés sortant du territoire, soit 1 661 personnes ont trois destinations de préférence : La communauté de communes de Rivière-Chinon-St Benoît (25%), puis l'agglomération de Tours plus (22,8%) et la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine (12,8%).

Le flux des actifs venant travailler sur la communauté de communes de l'extérieur est négligeable.

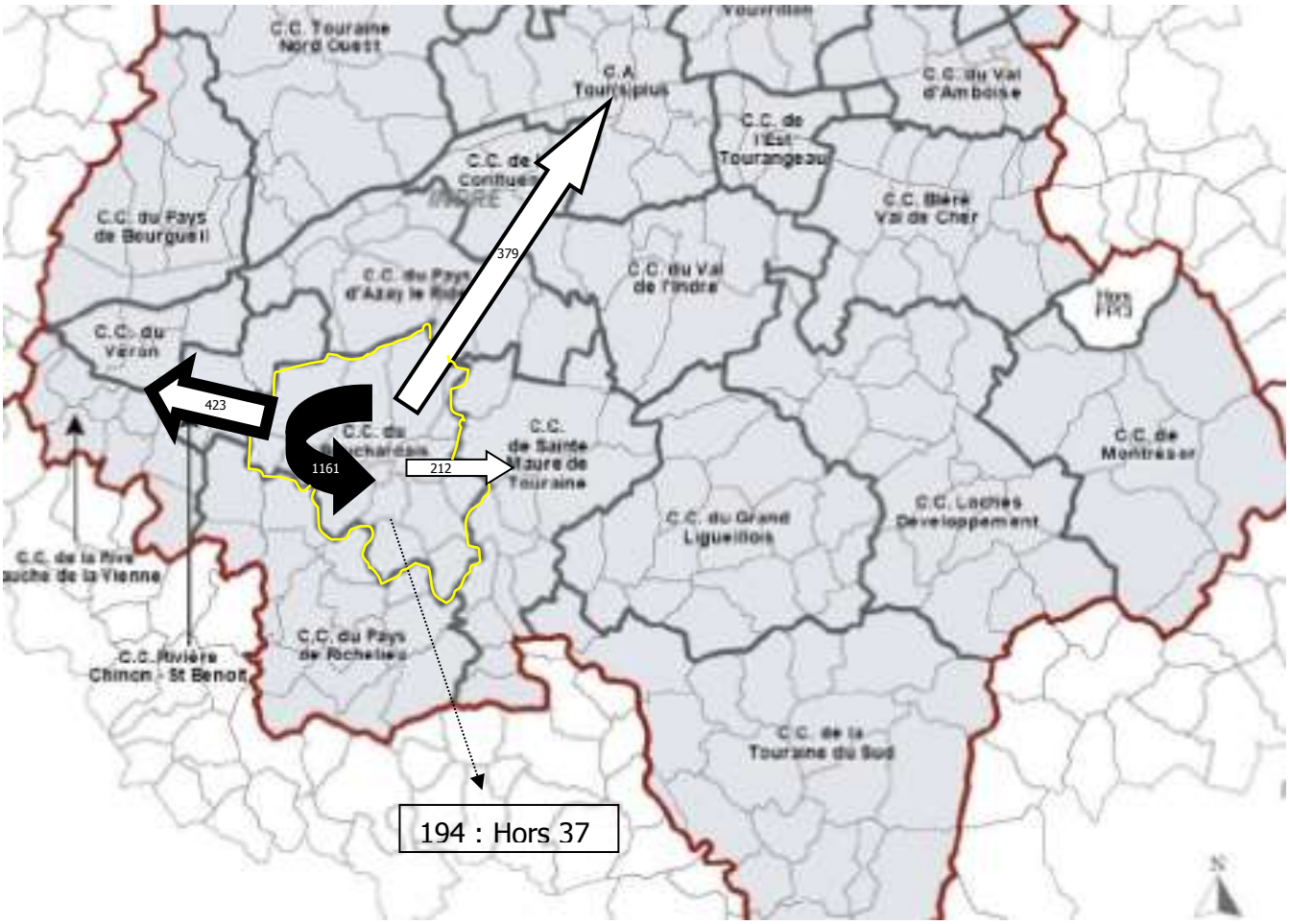


**Figure 6 : les principaux flux domiciles/travail pour les actifs occupés vivant au sein de la CCB, source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine - Octobre 2013**

| Bilan pour la mobilité | |
|---|---|
| **Faiblesses** | **Forces** |
| Un nombre important de personnes (environ 620) créant des déplacements diffus. | Une majorité de déplacements courts internes au territoire, opportunités de mobilité douce ou solidaire. |
| | Identification de 3 flux sortants principaux, où les horaires et les déplacements sont prévisibles. Opportunités d'organisations collectives ou de prise de transport en commun. |

## B. Les autre pôles générateurs de flux

### 1. Les zones d'activités

La communauté de communes possède deux zones d'activités susceptibles de créer des flux de personnes. La principale est la zone d'activités de Saint Lazare à l'Ile Bouchard, qui avec le Super U et ses autres commerces attirent un nombre assez important de personnes. Au total ce sont 24 entreprises employant 213 personnes environ, installées sur cette zone de 13,5 hectares.

La seconde est celle de Crouzille occupée par des entreprises industrielles drainant principalement la dizaine d'employés y travaillant et des marchandises.

On peut également citer la centrale solaire d'Avon-les-roches même si elle n'est pas un lieu qui attire des personnes.

### 2. Le tourisme

Un kiosque office de tourisme est présent sur l'île de L'Île Bouchard, et est habilité à recevoir des visiteurs de pâque à la toussaint environ.

La communauté de communes ne compte pas de grand site sur son territoire. On peut néanmoins citer la commune de Crissay sur Manse qui est classée « plus beau village de France », l'église de Tavant possédant des fresques du XII$^{ème}$ siècle et la cave touristique des vignerons de Panzoult.

Le territoire étant plutôt tourné vers le tourisme vert deux boucles de vélo ont été aménagées. Ce projet a été impulsé par le syndicat du Pays et s'implante dans un réseau de boucle cyclable sur l'ensemble du Chinonais. Des pupitres d'interprétations du paysage ont également été installés de façon diffuse sur le territoire.

### 3. Les lieux liés à la santé et au social

Une maison de santé pluridisciplinaire est présente à l'Île Bouchard, ainsi qu'un cabinet d'infirmiers (pratiquant également à domicile), un cabinet paramédical et deux pharmacies.

La maison de retraite de l'Île Bouchard compte environ 60 lits et 73 employés.

Le centre hospitalier de Chinon fait partie de l'offre de santé présente sur le territoire, les transports en communs qui le desservent sont la Ligne B du réseau de transport de Sitravel de la ville de Chinon, arrêt Hôpital François Rabelais, et l'autocar TER SNCF, ligne 29 arrêt Saint-Benoît-la-Forêt (hôpital). Ces transports ne circulent pas sur le Bouchardais, il faut donc faire le trajet en 2 fois avec des réseaux de transports dont les horaires et les arrêts ne sont pas toujours compatibles.

Le bouchardais compte une maison de solidarité à l'Île Bouchard, antenne locale du conseil général, dont les assistantes sociales font des permanences à Anche et Cravant-les-coteaux.

Le pôle emploi dont dépend le territoire se situe également à Chinon, ainsi que la maison de l'emploi du Chinonais, néanmoins une antenne de la maison de l'emploi (l'APEB) est présente sur le territoire dans les locaux de la communauté de communes, ainsi que ses partenaires tel que la mission locale. Dans ses locaux sont également présent la trésorerie et le Relais de Services Publics.

### 4. Les lieux liés à l'enfance et la jeunesse

Le territoire de la Communauté de communes du Bouchardais compte un multi-accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. Il s'agit du multi-accueil Coccinelle sur l'île de l'Île Bouchard.

A partir de 3 ans, les enfants sont scolarisés dans l'une des 5 écoles du territoire, voir à l'extérieur, en fonction des RPI. Toutes les communes sont en RPI à l'exception de l'Île Bouchard. Les transports scolaires, co-organisés entre le CG et la CCB assurent le déplacement des enfants vers l'école. Actuellement environ 180 élèves de 3 à 11 ans bénéficient du transport scolaire.

Les temps d'accueil périscolaire et les vacances scolaires sont assurées pas l'ALSH associatif l'Île aux enfants de l'Île Bouchard.

Pour la jeunesse, le territoire possède un accueil jeune communal à l'Île Bouchard. Les jeunes sont scolarisés au collège A. Duchesne de l'Île Bouchard. Les transports scolaires permettent le déplacement d'environ 160 jeunes vers le collège chaque jour.

I n'y a pas de lycée sur le territoire, les jeunes sont scolarisés à ceux de Chinon. Là encore c'est le transport scolaire qui assure ces déplacements pour 180 jeunes environ. Les familles d'une quinzaine de jeunes font aussi le choix de les inscrire en internes.

### 5. Les lieux à la pratique d'une activité sportive ou culturelle

La présence d'infrastructures communautaires de qualités est un atout pour la vie culturelle et associative de la communauté de communes : l'espace culturel « le cube » et le complexe sportif (dojo et gymnase).

Ces infrastructures sont centralisées à l'Île Bouchard.

| **Bilan pour la mobilité** | |
|---|---|
| **Faiblesses** | **Forces** |
| Manque de services de proximité dans les autres communes que l'Île Bouchard > isolement potentiel des personnes non motorisées (jeunes, personnes âgées, personnes sans voiture ou sans permis)) | Centralité de l'Île Bouchard facilite le covoiturage ou tout mode de déplacement vers un seul pôle |
| La centralisation des équipements peut poser des problèmes d'appropriation pour les habitants des | Equipements sportifs gérés par la CC> levier de mobilisation des associations usagères pour |

| | |
|---|---|
| autres communes + Isolement de certaines personnes > pour l'accès au sport, la culture… | travailler sur la mobilité des adhérents. |

L'accessibilité au pôle de centralité qu'est l'Île Bouchard pour tout le monde. L'isolement des personnes non motorisé ne vivant pas à l'Île Bouchard.

# IV. L'offre de déplacement

## A. Les infrastructures routières

Le territoire est traversé par deux routes départementales : La D757 traversant le territoire dans un axe Nord Sud, en direction d'Azay-le-Rideau au Nord, et de Richelieu au Sud. Et la D760 traversant la CCB suivant l'axe Ouest-Est, en direction de Sainte Maure de Touraine à l'Ouest et de Chinon à l'Est. Ces deux axes se croisent à l'Île Bouchard au centre du territoire. Les infrastructures étant peu nombreuses, la communauté de communes se retrouve dans une position d'isolement, avec aucune ouverture direct vers l'agglomération de Tours.

Les routes où la circulation est la plus importante de la communauté de communes, sont celle en direction de Sainte Maure de Touraine, de Chinon et d'Azay-le-Rideau.

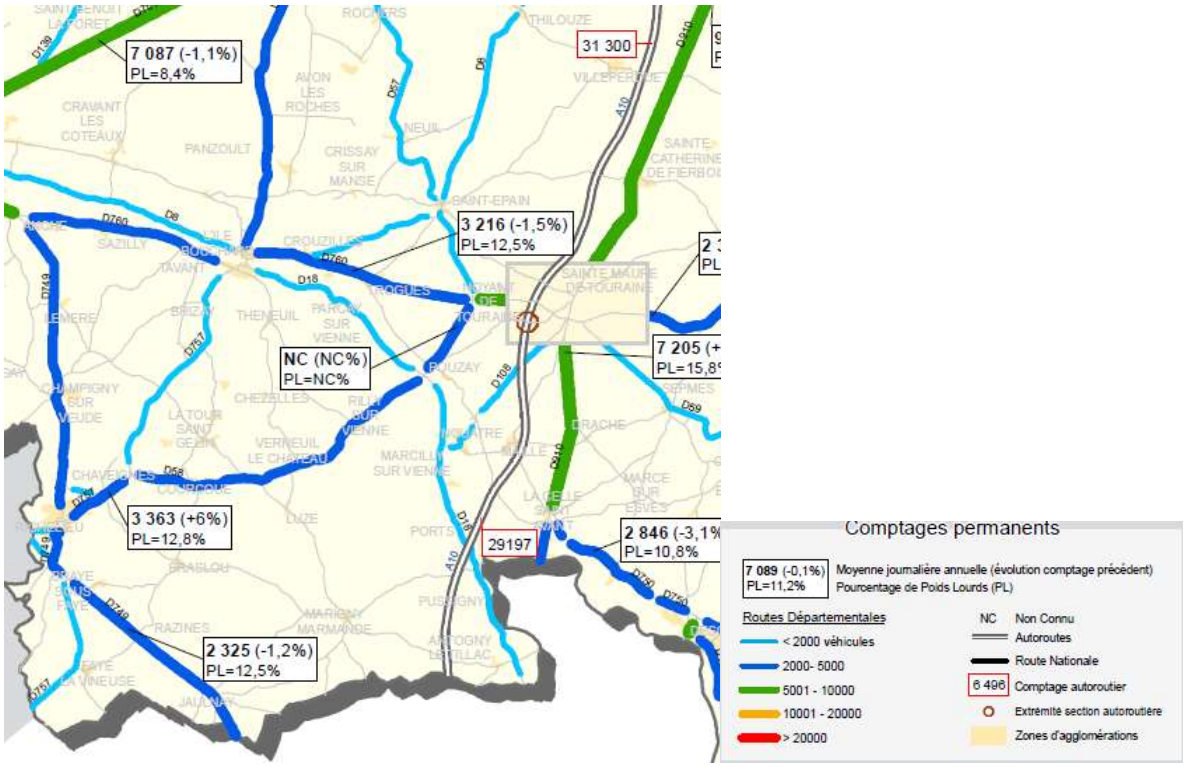


**Figure 7 : recensement permanant de la circulation en 2012, source : http://www.cg37.fr/competences/routes-transport/le-reseau-routier/le-trafic-sur-les-departementales/**

Une déviation de la D760 de Tavant et de l'Île Bouchard est prévue (échéance = ?) afin de limiter la traversée des bourgs par les poids lourds.

## B. Les transports en communs

### 1. Les Trains Express Régionaux

Aucune des communes de la Communauté de Communes du Bouchardais n'est desservie par une ligne de TER. Néanmoins deux lignes de trains TER passe à proximité du territoire les lignes 29 et 30, et desservent des communes limitrophes à la communauté de communes : Les villes de Chinon, d'Azay-le-Rideau et de Noyant de Touraine.

**Tableau 4 : Offre ferroviaires en TER, source : horaires TER Centre valable jusqu'au 14 décembre 2014**

| Gare | Amplitude En semaine | Heures de pointe | Heures creuses | Total journée de Base semaine | Remarque |
|---|---|---|---|---|---|
| Noyant de Touraine | 6h40-19h52 | **10 trains** (5 direction Tours, 5 direction Ports de Piles | **2 trains** | **12 trains** | |
| Chinon | 6h22-21h04 | **8 trains** (4 direction Tours, 4 direction Chinon) | **6 trains** | **14 trains** | Offre complétée par les cars TER sur le même trajet |
| Azay le Rideau | 6h44-20h45 | **8 trains** (4 direction Tours, 4 direction Chinon) | **6 trains** | **14 trains** | Offre complétée par les cars TER, mais au départ de la mairie. |

### 2. Les bus

Les communes d'Avon-les-Roches, Chézelles, Cravant-les-Coteaux, Crissay-sur-Manse, Panzoult, Parçay-sur-Vienne et Theneuil ne sont desservies par aucune ligne de bus, soit 7 communes sur 15.

#### a) La ligne TD du réseau Fil Vert

Va de Ste-Maure à Chinon, dessert Anché, Crouzilles, l'Ile Bouchard, Sazilly, Tavant et Trogues.

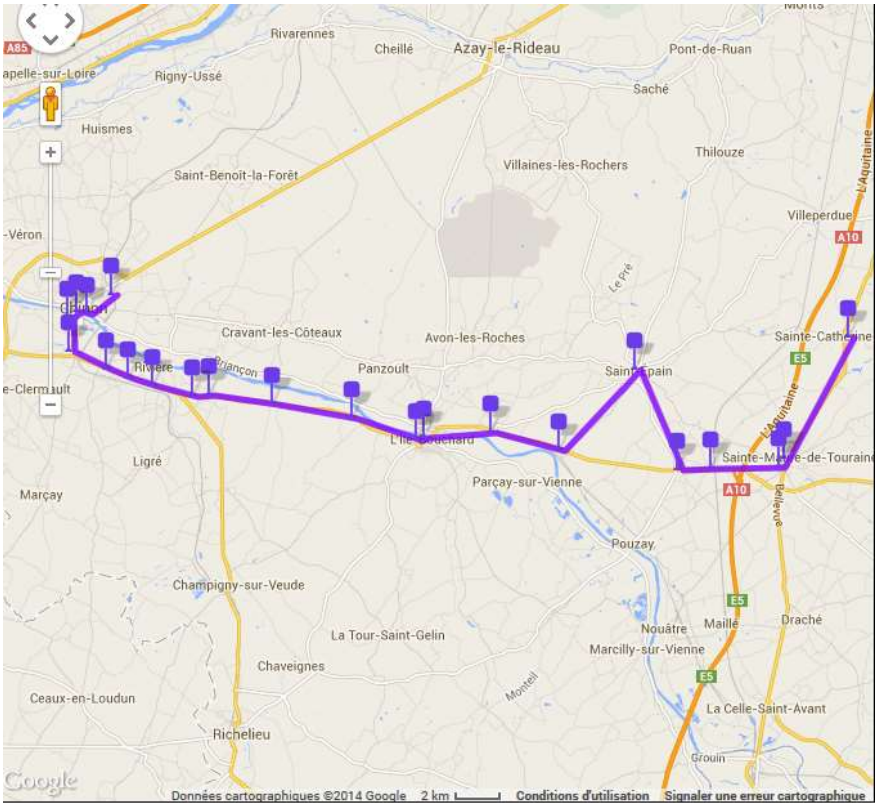


**Figure 8 : Arrêts de Bus de la ligne TD, source :**
**http://www.tourainefilvert.com/horaires_ligne/index.asp?rub_code=6&lign_id=5#Carto**

Horaires à partir de l'Ile Bouchard :

| | Matin | Midi | Après-midi | Soir |
|---|---|---|---|---|
| Sens Ste-Maure-Chinon | 6h45 – 7h13 – 7h52<br>6h45 – 7h08 – 7h34 (dessert uniquement Trogues et Crouzilles)<br>8h10 – 8h30 – 8h58 | 12h10–12h32–12h58 | 13h05-13h27-13h55<br>14h00-14h22-14h50 | 18h41-19h08-/ |
| Sens Chinon – Ste Maure | / | 11h15-11h78-12h06 (M)<br>12h10-12h43-13h01 | 13h00-13h33-13h51 (M)<br>15h05-15h38-15h56<br>16h05-16h38-16h56<br>17h05-17h38-17h56 | 17h25-17h58-12h16 (M)<br>18h05-18h38-18h56 |

**Source : www.tourainefilvert.fr**

(M) = mercredi uniquement

### b) La ligne H du réseau Fil Vert

Va de Richelieu à Tours, dessert Brizay, l'Ile Bouchard, Crouzilles, Trogues et Rilly-sur-Vienne.

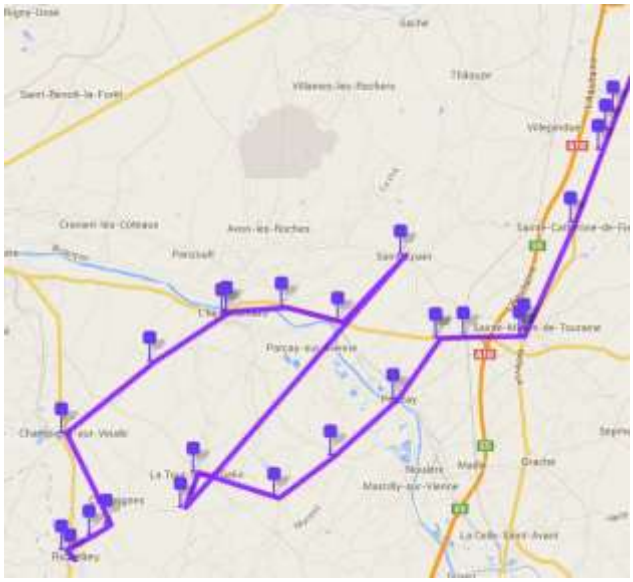

**Figure 9 : Arrêts de bus de la ligne H2, sources : http://www.tourainefilvert.com/horaires_ligne/index.asp?rub_code=6&lign_id=13**

Horaires à partir de l'Ile Bouchard :

(Les horaires à Tours correspondent à l'arrêt Gare Routière ; les horaires à Richelieu correspondent à l'arrêt Place du Cardinal)

| | Matin | Midi | Après-midi | Soir |
|---|---|---|---|---|
| Sens Richelieu-Tours | 6h00-6h18-7h55<br>6h10-6h38(C)-7h55<br>6h50-7h09-8h45 | 12h15-15h34-14h09 | 16h20-16h39-18h17 | / |
| Sens Tours-Richelieu | 8h10-9h33-9h57 | 15h05-13h33-13h57 | 16h05-17h38-18h02 | (SteM) : 18h41-19h08<br>18h25-19h55-20h20 |

**Source : www.tourainefilvert.fr**

(C) = dessert Crouzilles uniquement

(SteM) = ligne Ste-Maure – Ile Bouchard

### c) La ligne LMC du réseau Fil Vert

Va de Rilly-sur-Vienne à Amboise, dessert uniquement Rilly.

| | Matin | Midi | Après-midi | Soir |
|---|---|---|---|---|
| Sens Rilly-Amboise | 6h25-7h55 (L) | / | / | / |
| Sens Amboise-Rilly | / | / | 14h05-15h35 (Me) | 18h05-19h35 (Ve) |

**Source : www.tourainefilvert.fr**

(L) : circule uniquement le lundi

(Me) : circule uniquement le mercredi, lorsque le mercredi est veille de vacances scolaires ou de jour férié

(Ve) : circule uniquement le vendredi

### d) La ligne LMD du réseau Fil Vert

Va de Luzé à Châtellerault, dessert uniquement Rilly-sur-Vienne.

| | Matin | Midi | Après-midi | Soir |
|---|---|---|---|---|
| Sens Luzé-Châtellerault | / | 12h42-12h50-13h47 (J) | / | / |
| Sens Châtellerault-Luzé | / | / | / | 17h15-18h21-18h28 (J) |

**Source : www.tourainefilvert.fr**

(J) : circule uniquement le jeudi

#### e) Les transports scolaires

Une offre de transport scolaire est présente sur le territoire, gérée par la communauté de communes en organisateur secondaire, la compétence des transports scolaires revenant au CG37.

La politique du conseil général ouvre ces transports à toutes personnes le souhaitant. Mais dans les faits ce n'est pas couramment utilisé car il n'y pas de régie de vente à l'intérieur des cars scolaires. De plus les transports scolaires n'ont que peu de places vacantes sur la communauté de communes.

#### f) Les autres offres de transports en communs

Une navette mise en place pour les employés de Michelin dessert la communauté de communes du Bouchardais.

### 3. Le Transport à la Demande (TAD)

Aucune commune de la Communauté de Communes du Bouchardais n'est desservie par un service de Transport à la Demande. Un projet de mise d'ouverture d'un TAD par le Conseil général sur le territoire en 2014 a été abandonné faute de crédit. Ce projet pourrait être reconduit en 2015, via la contractualisation si la communauté de communes s'oriente dans ce sens.

## C. La location de véhicules

Le super U de l'Ile Bouchard propose un service de location de véhicules tourismes ou utilitaires. Les tarifs varient beaucoup en fonction du modèle, du nombre de kilomètre effectué et si la location est en semaine ou un weekend. On peut louer une voiture à partir de 22€ pour une journée en semaine pour une fiat panda essence pour 50 km.

## D. Les transports doux

Aucun pédibus/vélobus n'a encore été mis en place dans la Communauté de Communes du Bouchardais.

Deux itinéraires cyclables touristiques ont été mis en place sur la Communauté de Communes du Bouchardais. Mais ses itinéraires ne sont pas réfléchis pour accéder le plus rapidement possible à un lieu.

Présence de la voie verte, sur une partie de l'ancienne voie de chemin de fer, créant un acheminement doux entre la rive nord et la rive sud à l'Île Bouchard. Particulièrement utile pour les collégiens car elle débouche à côté du collège et de l'équipement sportif intercommunal.

Un aménagement de piste cyclable est présent à Sazilly.

## E. Le covoiturage

Aucune aire de covoiturage n'a été recensée sur le territoire de la Communauté de Communes. Néanmoins des aires de covoiturages, aménagées par le Conseil général, sont présentes à Noyant de Touraine à l'entrée de l'autoroute A10, et à Druye à l'entrée de l'A85, facilement mobilisables pour les habitants de la Communauté de communes du Bouchardais.

On peut aussi noter la présence de parking sur la communauté de communes, que les habitants peuvent mobiliser en toute sécurité pour faire du covoiturage : Le parking de la mairie et du centre municipal sur

l'Île de l'Île Bouchard, le parking du super U à l'Île Bouchard et le parking de l'hôtel communautaire, à Panzoult.

## F. L'inter modalité

L'inter modalité est un « concept qui implique l'utilisation de **plusieurs modes de transport** au cours d'**un même déplacement** ».

Sur la CCB cette pratique est assez limitée du fait de la faible offre de transport. Elle se limite aux possibilités suivantes :

| Moyen de déplacement n°1 | Moyen de déplacement n°2 | Remarques | Utilisation |
|---|---|---|---|
| | Lignes TD et H2 | Ce type d'inter modalité est surtout pratiqué pour déposer une personne à un arrêt de bus (parents qui déposent leurs enfants) | Peu courante |
| | Lignes TD, H2 | Possible pour les personnes vivant à une distance « raisonnable » de l'arrêt de bus, et aptes à faire du vélo,<br>Ne concerne pas toutes les communes<br>Nécessite la présence de parking à vélo. | Quelques difficultés |
| | Lignes TD, H2 | Concerne un petit nombre d'habitant, on considère que le rayon d'attractivité pédestre d'un arrêt de bus de 300 m. | facile |

De plus aucune structure n'est prévue pour faciliter cette inter-modalité (par exemple : parking relais, stationnement de vélo), même si certain arrêt de bus sont situés à proximité d'un parking, par exemple l'arrêt de bus sur l'Île de l'Île Bouchard.

Lorsque l'on sort des limites administratives de la communauté de communes d'autres solutions d'inter-modalité sont possibles :

| Moyen de déplacement n°1 | Moyen de déplacement n°2 | Remarques | Utilisation |
|---|---|---|---|
| BUS Lignes TD et H2 | Gare de Noyant | Ruptures de charges (horaires non compatibles)<br>Arrêt à 250 m de la gare (le long de la D760 | Très difficile |
| | Gare de Noyant | Un parking de 75 places matérialisées. Stationnement illicite (environ 40 véhicules)> Manque de places | facile |
| | Gare de Noyant | Possible pour les personnes des communes les plus proches.<br>Absence d'acheminement cycliste depuis le Bouchardais<br>Parking vélo présent. | Possible |
| BUS Lignes TD | Gare de Chinon | L'arrêt de bus le plus proche est à 7 minutes à pied.<br>Temps d'attente parfois long | Difficile |
| | Gare de Chinon | Gare accessible au PMR<br>Présence d'un parking | Facile |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | <br>Gare de Chinon | Certains habitants de Cravants les coteaux sont à 10 minutes de la gare en Vélo<br>Présence d'un parking vélo | Possible |

| Moyen de déplacement n°1 | Moyen de déplacement n°2 | Remarques | Utilisation |
|---|---|---|---|
| | Gare d'Azay-le-Rideau | Présence d'un parking<br>Le temps de trajet est son coût ne paraît très attractif par rapport à l'usage unique de la voiture pour aller vers Tours plus | Possible |

**L'inter modalité nécessite souvent l'usage de la voiture**.

## G. Les transports sociaux

### 1. Le Taxi social

La Croix Rouge offre la possibilité de se déplacer avec le taxi social, pour des personnes ayant de réelle difficulté de mobilité. Les prix pratiqués sont très bas :

Chinon – St Benoit : 2€

Chinon – Bourgueil : 4€

Chinon – Tours : 6€

Île Bouchard – Tours : 6€

Richelieu – Tours : 8€

Seuilly – St Benoit : 3€

Actuellement la réservation d'un trajet doit se faire sur prescription d'un assistant social, et vu la forte demande des problèmes de disponibilité sont observés.

### 2. La location sociale de véhicules

| | Maison de l'Emploi du Chinonais (37)<br>Antenne locale : APEB | Mobilité d'emploi 37 | |
|---|---|---|---|
| Type de véhicule | Vélos à assistance électrique | Scooters, Vélos électriques, vélos | Voitures |
| Public | Personnes en insertion en priorité | Personnes en insertion professionnelle (IP)<br>Personnes en situation d'emploi en retrait de permis ou immobilisation du véhicule (RP) | Demandeurs d'emploi avec contrat de travail, promesse d'embauche ou stage |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Périmètre | Territoire de la MDE : 81 communes | Département 37 | Département 37 |
| Nombre de véhicules | 20 vélos | Une centaine | 5 véhicules |
| Lieu de stockage des véhicules | Ensemble des relais de la Maison de l'Emploi : Avoine, Azay-le-Rideau, Bourgueil, L'Ile-Bouchard, Richelieu, Ste-Maure-de-Touraine, plus 4/5 dans un garage solidaire de Chinon | Au local de l'association, au centre de Tours – les agents de l'association amènent les véhicules là où ils sont loués | |
| Durée de location | En principe, 15 jours au maximum, puis prise en charge par Mob d'emploi 37 | 3 mois maximum par an pour les personnes en insertion<br>Le temps de retrait du permis | De 1 semaine à 3 mois, avec possibilité de rallonger si nécessaire |
| Tarif | A priori, calqués sur ceux de Mob d'Emploi 37 : 10€ pour 15 jours<br>Possibilité de prise en charge du coût et de la caution par la MDE si pas d'autre solution | Pour 4 semaines :<br>Scooters : 30€ (IP) /90€ (RP)<br>Vélos électriques : 20€ (IP)/60€ (RP)<br>Vélos : 10€ (IP) | 60€/semaine, pas de tarif régressif |
| Réparations – liens avec garages | Peut-être un partenariat avec Mob d'Emploi 37 pour utiliser leur atelier mobile | En interne, par un mécanicien de Mob d'Emploi | |
| Contacts | www.mdeduchinonais.fr<br>02 41 98 45 58<br>Philippe Grard Colombe: philippe.grard@mdeduchinonais.fr | www.mobdemploi37.fr<br>02 47 39 31 31 | www.emploi37.fr<br>mobilite37@wanadoo.fr<br>02 47 20 86 95 |

### 3. La vente sociale de véhicules

| | Les Autos du cœur (37) |
|---|---|
| Type de véhicule | Voitures |

| | |
|---|---|
| Public | Personnes en difficulté envoyées par des référents |
| Condition de vente | Les véhicules sont réparés et ont passé le contrôle technique |
| Tarif | Participation versée par les personnes ou par le biais des associations |
| Remarques | Existe depuis 2006 sur toute la France<br><br>2500 livraisons sur toute la France depuis 2006 |
| Contacts | www.lesautosducoeur.fr<br><br>02 47 23 93 96 |

### 4. La formation à la mobilité

| | Mobilité d'emploi 37 |
|---|---|
| Action menée | Auto-école sociale |
| Publics | Bénéficiaires du RSA sans annulation de permis<br><br>25 personnes par session, 4 sessions par an |
| Durée de l'action | 3 mois à temps plein |
| Déroulement de l'action | Cours de code le matin, puis après obtention de l'examen, cours de conduite (forfait de 50h) |
| Tarif de l'action | 220€ payés par le bénéficiaire |
| Contacts | www.emploi37.fr<br><br>mobilite37@wanadoo.fr<br><br>02 47 20 86 95 |

## H. Les entreprise de transports (autocars)

L'entreprise des Cars Millet est implantée sur le territoire à Rilly-sur-Vienne. D'autres transporteurs sont présents à Chinon et à Sainte Maure de Touraine.

## I. L'information

Ces différentes informations sur la mobilité sont souvent mal connues par les acteurs du territoire. La voiture reste considérée comme le meilleur moyen de se déplacer dans, depuis ou vers le Bouchardais.

### 1. L'information sur internet

#### a) Les horaires des transports en commun

- Les horaires de bus : le **site internet de Fil Vert** :

  http://www.tourainefilvert.com/presentation/?rub_code=71

- Les horaires de Train :

- le **site internet du ter** : http://www.ter-sncf.com/Regions/Centre/Fr/Se_deplacer_en_TER/Avant_mon_voyage/Fiches_horaires/Default.aspx)
- le **site de la sncf** (http://www.voyages-sncf.com/billet-train).

Le site internet « j'y vais malin » compile les horaires de ces deux types de transports pour permettre une inter-modalité plus facilement (http://www.jvmalin.fr/). Néanmoins cette plateforme ne prend pas en compte le réseau de bus Sitravel et n'est donc pas optimal.

Une plateforme de mobilité va prochainement voir le jour au niveau départemental.

#### b) Le covoiturage

Le Conseil général d'Indre et Loire a mis en place un site de covoiturage afin de mettre les personnes souhaitant faire du covoiturage en réseau : http://covoiturons-en-touraine.com/index.php

Actuellement le site n'est que peu utilisé et les trajets proposés, peu nombreux.

L'information est présente et lisible sur internet. Néanmoins sans un accès internet, ou avec une maitrise limitée d'internet, l'information est plus difficile à trouver.

### 2. Les autres lieux d'information

Les horaires de bus ne sont pas affichés sur les arrêts et on ne les trouve pas non plus dans l'hôtel communautaire. Des horaires sont disponibles en Mairie, mais uniquement si un arrêt et présent sur la communes et uniquement les horaires de la ligne concernée, limitant la pratique de l'inter modalité.

Les horaires de train sont affichés uniquement dans la gare.

Certains acteurs du territoire pour qui la mobilité est un sujet important, possèdent et diffusent les horaires, mais cela reste limité au public avec lequel ils travaillent : par exemple l'APEB (Association Pour l'Emploi dans le Bouchardais) envers les personnes avec des difficultés d'emplois et des problèmes de mobilité, comme l'absence de permis ou de voiture.

## J. Le bilan pour la mobilité

| **Faiblesses** | **Forces** |
|---|---|
| Nombreuses communes non desservies par les TC : isolement des personnes. | Gares à Noyant, Azay-le-Rideau et à Chinon |
| Pas de régie de vente des billets à bord du bus | Transport scolaire pour les jeunes> ouvert au public non scolaire à l'échelle du département théoriquement. |
| Les **horaires de bus** sur le territoire sont peu nombreux et ne sont **pas compatibles** avec les horaires de **train** de Noyant et de Chinon> Pas | Une **offre de transport social** sur le territoire> limitation de l'isolement et un accès aux services de santé pour un public en situation de précarité. |

| | |
|---|---|
| d'inter modalité possible avec le train> Assignés territoriaux c*oincés* sur place | |
| L'absence d'aire de covoiturage identifiée. | Présence de parkings avec des places disponibles pouvant servir en toute sécurité pour le covoiturage. |
| Très peu d'infrastructures (piste cyclable, stationnement vélo) permettant l'usage du vélo> problèmes de sécurité pour les cyclistes, notamment sur les ponts de l'Île Bouchard. | Présence de la voie verte, permettant le passage de la Vienne en toute sécurité.<br>Ancienne voie ferré traversant une bonne partie du territoire> possibilité d'acheminements doux à travers la Communauté de Communes<br>Certaine portion des boucles vélo permettent un acheminement efficace entre certaines communes. |
| Petites entreprises : pas de possibilité de faire un PDE (Plan de déplacement des Entreprises) | Même typologie d'entreprises dans chaque zone l'activité (commerce à l'IB et industrie à Crouzille) laisse augurer une possibilité de PDiE (Plan de Déplacement inter Entreprise) à l'échelle de la zone car moins de frein vis-à-vis de la compatibilité des horaires. |
| Le coût des TC peut limiter leur recourt pour les organisateurs (par exemple école)> inégalité dans les déplacements scolaires. | La présence de transporteurs sur le territoire pouvant intervenir lors d'organisation de TC ponctuelle (notamment pour les scolaires)<br>Rq : prise en charge à 50% du montant des abonnements TC par l'employeur pour les déplacements domicile travail |
| L'information peut-être un frein à la mobilité lorsque l'outil internet n'est pas maitrisé | |

# V. La Synthèse et les enjeux

## A. Les acteurs de la mobilité sur le territoire

| Acteurs | Actions | Public cible |
|---|---|---|
| Les habitants | L'usage ou le partage de leur voiture individuelle, vélo, scooters, mobylette… | Le voisinage, les enfants ou des personnes non connues. |
| La Région en partenariat avec la SNCF | Les lignes de TER | Tous les publics, les abonnés |
| Le Conseil général | Le réseau de bus fil vert | Tous les publics |
| | La plateforme de mobilité | Les publics en situation de précarité |

| Acteurs | Actions | Public cible |
|---|---|---|
| Le PAYS du Chinonais | Itinéraires vélos | Touristes |
| | Aide au développement local par le contrat de PAYS | Les collectivités du territoire |
| | Elaboration du SCOT et de son volet mobilité | Les collectivités du territoire |
| La communauté de communes du Bouchardais | Financement et organisation de transport pour certains spectacles | Les scolaires |
| Les communes | Aménagement des voiries | Les automobilistes, les piétons et les cyclistes |
| Les acteurs FLES + Maison des solidarités (CG37) | La mobilité choisie comme thème transversal, dans son projet de territoire socio-professionnel du chinonais. | Les publics en situation de précarité |
| L'APEB | Faciliter la mobilité, prêt de vélos électriques, lien avec Mob emploi 37 | Les personnes souhaitant un retour à l'emploi |
| Le PNR | l'accompagnement des territoires sur les questions de mobilité | Les collectivités, les associations, etc. |
| | pédibus et vélobus | Les scolaires |

## B. L'adéquation de l'offre et de la demande

La ligne de bus fil vert TD, pourrait-être une bonne réponse à la demande de déplacement vers Chinon, pour le travail ou pour certains services (santé, administratif…), mais le manque de compatibilité avec le réseau Sitravel (en terme d'horaires et d'arrêt) rend l'inter modalité difficile (exemple du centre hospitalier de Chinon).

Le même schéma se produit pour la ligne H2 vers Sainte Maure de Touraine, car il n'y a pas de transport commun sur la CCSMT autre que Fil Vert et il ne dessert pas l'ensemble du territoire.

Un besoin potentiel de co-voiturage, mais l'offre est assez difficile à caractériser car elle ne passe pas par le site internet du covoiturage du CG.

## C. Les enjeux pour le territoire

| Enjeux | Pistes de réflexion | Dynamiques Territoriales |
|---|---|---|
| L'accès au pôle de service intermédiaire de l'Ile Bouchard | Mise en place d'un TAD (Transport à la Demande) ou d'une navette.<br><br>Développement du covoiturage social | Le contrat de PAYS, le programme de mise en place du TAD par le CG.<br><br>Site du CG37<br><br>Présence de secrétaire de mairie et d'associations sur tout le territoire |
| La faible mobilité des personnes en situation précaire | Communiquer sur les acteurs et offres de mobilité sociales (type APEB) du territoire<br><br>Faciliter la mise en réseau pour le covoiturage. | Les acteurs socio-professionnels du territoire sensibilisés aux solutions de mobilité<br><br>La plateforme de mobilité 37<br><br>Le site du covoiturage du CG37 |
| Le développement des modes doux au sein de la communauté de communes. | Aménagement d'itinéraires<br><br>Utilisation de l'ancienne voie de chemin de fer. | Pays et CC qui ont déjà travaillé ensemble pour des boucles vélos touristique, certains itinéraires déjà présents<br><br>Démarche sur le pédibus et vélobus du PNR sur son territoire (service civique 2014)<br><br>Vélos électriques à l'APEB. |
| Pouvoir d'achat des ménages. Prévention de la précarité liée au transport | La mise en réseau des autosolistes pour faire du covoiturage (formel ou solidaire) | Acteurs relais au sein du territoire (exemple : secrétaire de maire)<br><br>Développement du site du CG |
| L'information des habitants sur les possibilités de mobilité | Création d'un guide de la mobilité centralisant toutes les informations.<br><br>La formation d'acteurs locaux à la question de la mobilité | Stage mobilité de la communauté de communes.<br><br>Plateforme de mobilité du CG37 |